

Au programme du vigicolza n°6 : Pucerons cendrés, charançons des siliques et sclérotinia

Pucerons cendrés, quand faut-il s'inquiéter ?

D'après le BSV du jeudi 2 avril, le risque sur notre région est moyen à fort en cette période. Il est important de surveiller vos parcelles.

La période de risque s'échelonne du stade montaison à G4 (10 premières siliques bosselées).

Les seuils de risque indicatifs évoluent en fonction du stade de la parcelle :

- de courant montaison à mi-floraison: quelques colonies en différents points de la parcelle (c'est-à-dire : présence d'un pied colonisé tous les 10 pas)
- à partir de mi-floraison: 2 colonies/m² sur les zones infestées.

Pour l'évaluation du seuil, gérez séparément les bordures et l'intérieur de la parcelle (commencer l'observation par les bordures). Les conditions météorologiques actuelles, sont aujourd'hui propices au développement de ce ravageur. De plus, les pucerons sont favorisés par des hivers doux, ce qui a été le cas cette campagne.

Comment les reconnaître ?

Attention : une colonie ne veut pas dire manchon! Les colonies sont constituées au départ d'amas de quelques pucerons (≈ 10) qui nécessitent un minimum d'attention pour être repérées. Ils forment comme un petit feutrage blanc qui pourrait faire penser à de l'oïdium si on jette un coup d'œil trop rapide.

Lorsqu'ils se constituent en manchons comme sur la photo ci-contre, ils deviennent très faciles à identifier.

Faut-il intervenir ?

Une intervention limitée aux bordures, en zones infestées, est fréquemment suffisante.

La lutte contre les pucerons cendrés peut être combinée avec celle contre d'autres ravageurs. En effet, l'application d'un pyréthrianoïde contre les méligèthes ou le charançon de la tige a pu avoir un effet sur les pucerons et contrarier efficacement le développement des jeunes colonies.



Manchon de pucerons cendrés (photo Terres Inovia)

Il est indispensable de choisir un produit avec la **mention abeille** pour toute application pendant la période de floraison (au choix parmi Karate Keon, Karis 10 CS, Lambdastar et Mavrik Smart). Une intervention de bordure pour le puceron cendré peut être suffisante (si arrivée récente sur la parcelle).

Tableau des insecticides colza de Terres Inovia [en cliquant ici](#).

Les charançons des siliques sont présents dans les parcelles, surveillez leur pression !

Ces dernières semaines nous commençons à observer des charançons des siliques dans les colzas du Tarn.

La période de risque se situe du stade G2 (10 premières siliques ont une longueur comprise entre 2 et 4 cm) au stade G4 (10 premières siliques bosselées).

Le risque est encore faible sur la région mais attention dans les parcelles ayant atteint le stade G2 (les 10 premières siliques ont une longueur comprise entre 2 et 4 cm). Ce qui est globalement le cas pour beaucoup de parcelles du département qui ont été implantées dans de bonnes conditions à la fin de l'été 2019.



Le seuil de risque est de 1 individu pour 2 plantes en moyenne. Dans le Tarn, la semaine dernière, des parcelles ont été détectées au-dessus de ce seuil.

Rappel : le comptage se fait sur 4 fois 5 plantes consécutives. Elle doit donc se faire sur des plantes avec ET sans charançons des siliques.

Comme pour les pucerons cendrés ; pour l'évaluation du seuil, gérez séparément les bordures et l'intérieur de la parcelle. Les dégâts les plus importants s'observent principalement en bordure.

Les conditions actuelles sont propices à une forte activité du ravageur.



Le charançon est **un ravageur indirect**. Les perforations (pontes, alimentations) dans les siliques ne sont pas directement nuisibles, mais elles permettent aux cécidomyies (photo ci-contre) de déposer leurs œufs dans les siliques. Ce sont les larves des cécidomyies qui provoqueront des éclatements de siliques. La stratégie consiste à limiter les attaques du charançon des siliques, afin de réduire les dégâts de cécidomyies.

Comment reconnaître les charançons des siliques ?

Le charançon des siliques est de couleur gris ardoise avec le bout des pattes noires. Il mesure entre de 2.5 à 3 mm (cf. photo en haut de la page).

Quel traitement choisir ?

Là encore, il est indispensable de choisir un produit avec la **mention abeille** (choix parmi plusieurs pyréthrinoïdes de synthèse). En cas de traitement qui vise également les pucerons cendrés, choisir un produit autorisé également sur cette cible (cf. page précédente).

Comme pour le puceron cendré, une intervention de bordure pour le charançon des siliques peut être suffisante.

Tableau des insecticides colza de Terres Inovia [en cliquant ici](#).

Sur le plan maladie : le Sclérotinia est là !

D'après le dernier BSV, le risque sclérotinia est moyen à fort pour les parcelles au stade G1 (chute des premiers pétales) ou celles qui atteindront ce stade dans les prochains jours.

La contamination du colza par le sclérotinia se fait par l'intermédiaire des pétales : si elles sont porteuses du champignon pathogène, en tombant elles vont infecter les feuilles puis la tige du colza.

Pour évaluer la pression sclérotinia de l'année, une estimation du taux de pétales contaminés est réalisée à partir des « Kits Pétales ». Cette opération est menée actuellement par Terres inovia en partenariat avec les conseillers de toutes les instances agricoles locales (chambres d'agriculture, techniciens de coopératives ...). Ce sont 50 kits qui seront effectués dans le Sud-Ouest en 2020.



Suite aux premiers retours, il s'avère que 32% des fleurs sont contaminées (en augmentation par rapport à la semaine dernière). Un kit tarnais s'est avéré positif. Un kit est considéré positif lorsque plus de 30% des fleurs sont contaminées.

La protection ne peut être que préventive, car sans le kit pétales, le sclérotinia est indétectable dans la parcelle avant de voir l'apparition des symptômes.

La gestion combinée du sclérotinia et de l'oïdium est une pratique courante.



Qu'est ce qui favorise la présence de sclérotinia dans une parcelle ?

- Le nombre de cultures sensibles dans la rotation, colza en particulier (tournesol, soja, cultures légumières...)
- Les attaques des années antérieures sur la parcelle.
- Le climat durant toute la floraison favorisera ou non la contamination des feuilles (condition nécessaire à la progression sur tige) : humidité relative de plus de 90 % dans le couvert (pluie ou rosée matinale) durant au moins 3 jours consécutifs et une température moyenne journalière supérieure à 10°C.
- Parcelle sale qui garde l'humidité au pied des plants.

Les solutions pour intervenir :

Si vos parcelles n'ont pas encore atteint le stade G1 et que ce sont des parcelles qui présentent un fort risque au vu des conditions citées ci-dessus, plusieurs solutions chimiques s'offrent à vous. A noter que plusieurs produits de biocontrôle existent (à associer à une demi-dose de fongicide). Vous pouvez consulter le tableau des fongicides de Terres inovia [en cliquant ici](#).

Passée le stade G1, il est inutile d'intervenir contre le sclérotinia puisque la protection est essentiellement préventive.

Pour l'instant le sud de la France n'est pas encore trop concerné par les résistances du sclérotinia, il faut cependant rester vigilant. Pour plus d'informations sur les moyens de lutte et sur l'état des résistances des souches, veuillez consulter [la note commune ANSES -INRA -Terres Inovia](#)

Conclusion

Les conditions climatiques actuelles sont propices à l'activité des ravageurs, profitez-en pour faire des observations dans vos parcelles de colza afin d'estimer leur présence mais aussi celle des auxiliaires.

N'oubliez pas que les conditions sont également propices aux abeilles ! Rappel des principales mesures à respecter :

Les abeilles butinent, protégeons-les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles



1. Dans les situations proches de la floraison, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention "abeille", autorisé "pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles" et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention "abeille" sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention "abeille" rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

Cliquer sur le logo ci-contre pour consulter le dernier BSV :

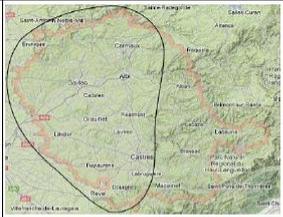


Au vu des conditions sanitaires actuelles, nous restons présents à vos côtés pour vous guider dans la conduite de vos cultures tout en respectant les mesures de protection pour limiter la propagation du COVID-19.

Les nouvelles technologies sont à notre disposition, si vous avez des doutes sur des ravageurs ou des maladies, vous pouvez nous envoyer des photos prises sur vos parcelles.

Les conseillers grandes cultures de la chambre d'agriculture du Tarn sont joignables et disponibles pour répondre à toutes vos questions !

Vous trouverez nos coordonnées téléphoniques et nos adresses mails au bas de la Newsletter et de ce bulletin. N'hésitez pas à nous contacter !

<p>Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.</p> <p>Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques (ex. : blés CRC).</p> <p>Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.</p> <p>Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phyto)</p>   			
<p>Siège Social : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex Tél : 05 63 48 83 83 Email : accueil@tarn.chambagri.fr</p> <p>Bulletin rédigé par</p> <p>Maëva COLOMBET 06 52 45 83 01 m.colombet@tarn.chambagri.fr Camille BOURGOIS 06 44 09 48 52 c.bourgois@tarn.chambagri.fr Ghislain PERDRIEUX 07 86 41 91 41 g.perdrieux@tarn.chambagri.fr</p>	 <p>Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG</p> 	<p>ENGAGEMENT DE SERVICE</p> <p>SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221 AFNOR CERTIFICATION www.afnor.org Conseil-Formation</p>	<p>La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA</p>